

# OMPI



IPC/A/21/2

ORIGINAL : anglais

DATE : 1<sup>er</sup> octobre 2003

F

**ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**  
GENÈVE

**UNION PARTICULIÈRE POUR LA CLASSIFICATION INTERNATIONALE DES BREVETS  
(UNION DE L'IPC)**

## **ASSEMBLÉE**

**Vingt et unième session (14<sup>e</sup> session ordinaire)  
Genève, 22 septembre – 1<sup>er</sup> octobre 2003**

### **RAPPORT**

*adopté par l'assemblée*

1. L'Assemblée avait à examiner les points suivants de l'ordre du jour unifié (document A/39/1) : 1, 2, 3, 4, 5, 7, 9, 16, 18, 23, 25 et 26.
2. Le rapport sur ces points, à l'exception du point 16, figure dans le rapport général (document A/39/15).
3. Le rapport sur le point 16 figure dans le présent document.
4. Mme Elza Marcelino de Castro (Brésil) a été élue présidente de l'assemblée; M. Florian Ionel Ciolacu (Roumanie) et M. Sanjay Venugopal (Canada) ont été élus vice-présidents.

## POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ :

## QUESTIONS CONCERNANT L'UNION DE L'IPC

5. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document IPC/A/21/1.
6. Présentant le sujet à l'assemblée, la présidente a souligné que la recommandation faite en 1999 par le Comité d'experts en faveur du lancement de la réforme de la CIB visait à adapter la CIB à l'environnement électronique, afin de la rendre plus rapidement accessible aux utilisateurs et plus facile à utiliser par les 54 États membres de l'Union de l'IPC, en particulier les pays en développement.
7. Le Secrétariat a présenté le document IPC/A/21/1 et donné des informations générales sur la réforme de la CIB et sa raison d'être.
8. La délégation de la République de Corée s'est félicitée des progrès réalisés dans la réforme de la CIB et a félicité le Bureau international pour les résultats déjà obtenus. Elle a indiqué que la réforme de la CIB est indispensable à l'adaptation de la CIB à l'environnement électronique. La délégation a souligné que la République de Corée se félicite de participer à l'élaboration de la couche électronique de la CIB en fournissant une collection de formules chimiques développées à titre de point de départ.
9. La délégation de la Chine a exprimé sa satisfaction devant le travail accompli par l'Union de l'IPC et le Bureau international sous la conduite du directeur général dans le cadre du processus de réforme de la CIB, avec la participation d'experts de la CIB de différents pays. Elle s'est également félicitée sans réserve des résultats fructueux obtenus par l'Union de l'IPC dans la réforme de la classification. Cette délégation a rappelé que le Comité d'experts de l'Union de l'IPC a lancé la réforme en 1999 afin d'adapter la CIB au progrès technique et de faciliter son utilisation par les offices de propriété industrielle et le public et que la stratégie de développement de la CIB a été adoptée en 2000. Les techniques de l'information modernes seront pleinement mises à profit dans la CIB et faciliteront la recherche et la diffusion de l'information dans le monde entier. La délégation a relevé avec gratitude que la proposition de révision de la CIB dans le domaine des savoirs traditionnels présentée par la Chine a été en grande partie approuvée. Une augmentation significative du nombre de groupes de la CIB disponibles aux fins du classement des savoirs traditionnels fixés non seulement faciliterait la recherche et l'utilisation au niveau mondial de l'information relative aux savoirs traditionnels mais également fournirait une base importante pour la constitution de bases de données sur les savoirs traditionnels. La délégation a confirmé que la Chine continuera de coopérer activement avec les autres États membres de l'Union de l'IPC et de contribuer à la réforme de la CIB.
10. La délégation du Bélarus s'est prononcée en faveur du nouveau système de la CIB décrit dans le rapport sur l'état d'avancement de la réforme de la CIB. Elle a dit que le futur système sera particulièrement adapté aux pays qui, comme le Bélarus, ont peu de ressources informatiques, et que le niveau de base de la CIB après sa réforme sera très utile à ces pays. La délégation a également souscrit au concept du reclassement des documents de brevet et a exprimé ses remerciements à l'Union de l'IPC pour avoir mené cette réforme.
11. La délégation de la Fédération de Russie a insisté sur le volume de travail considérable accompli par l'Union de l'IPC et le Bureau international dans la conduite de la réforme. Elle a souligné que, pour la plupart des offices de propriété industrielle, la CIB représente un outil

de recherche très important et que son utilisation sous forme informatique contribuera sans aucun doute à élargir les possibilités qu'elle offre déjà. La délégation s'est déclarée particulièrement satisfaite de l'introduction dans la CIB de formules chimiques développées et de l'avancement du projet de Système automatisé d'information en matière de classement (CLAIMS) visant à l'élaboration d'outils de classement informatisés. Elle a indiqué que la Fédération de Russie participera activement à l'élaboration d'outils similaires, notamment en russe, ainsi qu'au reclassement des dossiers de brevet. La délégation a formé le vœu que les dernières étapes du projet CLAIMS et de l'élaboration de supports de formation pour les utilisateurs de la nouvelle CIB soient tout aussi fructueuses.

12. La délégation de la France a félicité le Bureau international pour ses travaux de réforme de la CIB visant à adapter la classification à l'ère du numérique. Elle a pris note que le Bureau international publiera simultanément la prochaine édition de la CIB en juin 2004 dans les deux langues faisant foi, à savoir le français et l'anglais, conformément à l'Arrangement de Strasbourg. La délégation a souligné l'importance de cet engagement.

13. La délégation des États-Unis d'Amérique a exprimé son appui et sa satisfaction devant le travail effectué par le Comité d'experts de l'Union de l'IPC, tel qu'il ressort du document IPC/A/21/1, en vue de réformer la CIB.

14. La délégation du Canada a indiqué que son pays participe activement à la réforme de la CIB et qu'il continuera à le faire. Elle a souligné l'importance de l'élaboration en temps utile de la version française de la CIB. La délégation a confirmé son engagement en faveur des objectifs de la réforme de la CIB et a dit attendre avec intérêt la mise en œuvre rapide de la prochaine édition de la CIB.

15. La délégation du Mexique a fait observer que la réforme de la CIB vise à adapter la classification à l'environnement numérique. Elle s'est dite convaincue que la CIB après sa réforme sera un instrument efficace pour la recherche d'information en matière de brevets par le grand public et les PME et qu'elle facilitera également la tâche des offices de propriété industrielle. La délégation a indiqué que le système CLAIMS facilitera le classement des documents de brevet. Elle a félicité le Comité d'experts de l'Union de l'IPC pour sa manière de mener la réforme.

16. La délégation du Portugal a exprimé ses remerciements au Comité d'experts de l'Union de l'IPC pour avoir engagé ce processus visant à en faire une classification moderne et à l'adapter à l'environnement numérique. Elle s'est associée aux délégations de la France et du Canada pour souligner l'importance que revêt la publication en temps voulu de la version française de la CIB.

17. La présidente a conclu en disant que l'action menée par l'OMPI dans le cadre de la réforme de la CIB recueille une large adhésion et qu'un consensus s'est exprimé au sujet du rapport sur l'état d'avancement de la réforme de la CIB.

18. L'assemblée a pris note du rapport sur l'état d'avancement de la réforme de la CIB figurant dans le document IPC/A/21/1 et son annexe.